



Financements dans les pays partenaires de l'Est et en Asie centrale

La BEI finance des projets dans les pays partenaires de l'Est, à savoir l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Belarus¹, la Géorgie, la Moldavie, la Russie et l'Ukraine, au titre d'un mandat donné par le Conseil de l'UE et le Parlement européen, doté d'une enveloppe de prêt de 3,7 milliards d'EUR pour la période 2007-2013. L'accent est mis plus particulièrement sur les investissements présentant un intérêt significatif pour l'UE dans les domaines des infrastructures relatives aux transports, à l'énergie, aux télécommunications et à l'environnement. La priorité est donnée aux projets concernant l'extension des grands axes du réseau transeuropéen, aux projets ayant des incidences transfrontalières pour un ou plusieurs États membres et aux projets importants qui favorisent l'intégration régionale par le biais d'une connectivité accrue. En Russie, s'agissant de l'environnement, la BEI privilégie avant tout les projets relevant du Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la dimension septentrionale. Dans le secteur de l'énergie, les projets portant sur l'approvisionnement énergétique stratégique et sur le transport d'électricité revêtent une importance toute particulière.

En mai 2009, lors du Sommet de lancement du partenariat oriental, la BEI a été conviée à contribuer au développement dudit partenariat en finançant des projets d'investissement durables. Dans ce contexte, la Banque s'emploie à soutenir les PME de cette région. Un tel appui est essentiel pour un développement économique durable, et les activités de prêt de la BEI visent à améliorer l'accès des PME aux financements à long terme, ce qui revêt une importance particulière dans le climat de crise financière qui règne actuellement.

À la fin de l'année 2009, la BEI a également créé le Mécanisme en faveur des partenaires orientaux, en vue de consentir des prêts destinés à ces mêmes pays, en prélevant 1,5 milliard d'EUR au maximum sur ses ressources propres et en agissant à ses propres risques. Un plafond de 500 millions d'EUR a été fixé pour les prêts en Russie. Dans le cadre de ce mécanisme, la BEI accordera des prêts ou des garanties en faveur d'investissements initiés par l'UE et portés notamment par des entreprises européennes, essentiellement par le biais de structures ayant valeur d'investissement, conformément aux critères habituels de la BEI. Les prises de participation indirectes dans des fonds d'infrastructures présentant un intérêt pour l'UE seraient également admissibles au même titre.

En 2009, la Banque a signé trois prêts dans la région pour un montant global de 232,5 millions d'EUR, portant ainsi à 717,5 millions d'EUR le total des sommes prêtées aux pays partenaires orientaux depuis 2003. Dans la Fédération de Russie, la Banque a fourni 115 millions d'EUR pour la modernisation et le développement du réseau de téléphonie mobile afin d'accroître la qualité et l'accessibilité des services à large bande, et 17,5 millions d'EUR supplémentaires pour financer une nouvelle réduction de la charge polluante déversée dans le golfe de Finlande par la ville de Saint-Pétersbourg. En Ukraine, elle a accordé un prêt intermédié de 100 millions d'EUR en faveur des PME ainsi que de projets de petite et moyenne dimension conduits dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement par des entreprises de taille intermédiaire et des entités du secteur public.

La Banque soutient des projets individuels mis en œuvre dans la région en étroite coopération avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), sur la base d'un Protocole d'accord tripartite qu'elle a signé avec la BERD et la Commission européenne en décembre 2006. Pour certains projets, d'autres IFI, comme la Banque nordique d'investissement (NIB) et la Banque mondiale, participent également au cofinancement, aux côtés de la BEI et de la BERD.

¹ Le démarrage des activités au Belarus est subordonné à une décision future du Conseil de l'UE et du Parlement européen.



Parmi les pays d'Asie centrale pouvant prétendre à des concours de la BEI (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan), la République du Tadjikistan a été le premier à signer un accord-cadre jetant les bases des futures activités de prêt de la BEI sur son territoire. Les interventions de la BEI seront axées sur le financement de grands projets énergétiques, ainsi que de projets de protection de l'environnement présentant un intérêt à la fois pour le Tadjikistan et pour l'Union européenne, et ce, en coopération étroite avec la Commission européenne, la BERD et les autres IFI présentes au Tadjikistan. S'agissant du Kazakhstan, les négociations en vue de la signature d'un accord-cadre ont bien avancé en 2009 et il est plus que probable qu'elles parviendront à leur terme dès le début de 2010.

Pour plus d'informations, prière de consulter le site Web de la BEI www.bei.org

Contacts pour la presse :

Secrétariat du Bureau de presse

email : presse@bei.org ; tél. : (+352) 43 79 – 21000 ; fax : (+352) 43 79 – 61000

Questions générales :

Bureau d'information de la BEI

email : info@bei.org ; tél. : (+352) 43 79 – 22000 ; fax : (+352) 43 79 – 62000